



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Convention pour le projet d'École Numérique Innovante et Ruralité (E.N.I.R) à l'école primaire de Cormaranche-en-Bugey

Séance du 24 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le seize avril deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57**

**Membres présents** : MM. ALLANDRIEU Bernard, ARGENTI Bernard, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy. Mmes. BERTHET Claire, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, CHATEAU Marie-Luce, JOLY Fabienne, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés** : MM. ALLARD Cyrille (pouvoir à M. CYVOCT Jean-Michel), BARBARIN Daniel (pouvoir à M. LYAUDET Stéphane), CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), DRHOUIN Jacques (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), FERRARI Jean (pouvoir à Mme CARRARA Carole), HARNAL Sébastien (pouvoir à M. GENOD Patrick), MORGNIEU Laurent (pouvoir à M. CORTINOVIS Bernard). Mmes BARTHELET Annaëlle (pouvoir à M. CAPELLI Jean-Baptiste), BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), BOUDET Evelyne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), GRITTI Delphine (pouvoir à M. EMIN Philippe), LETRAY Marie-Odile (pouvoir à M. PIFFADY Philippe), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire), TRAINI Marie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme JOLY Fabienne).

**Membres absents** : MM. DUSSUYER Régis, FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe. Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance** : Madame Claire BERTHET.

**Soit : 32 présents, 15 pouvoirs.**

La commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey a eu son dossier de demande de subvention accepté par le dispositif E.N.I.R qui vise à équiper les classes de l'école primaire de tablettes numériques ainsi que de systèmes de vidéo-projection dans certaines classes.

A cet effet, une convention de partenariat doit être conclue entre l'Académie de Lyon et la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey. L'ambition de cet appel à projets est d'accompagner les territoires ruraux en matière d'innovation pédagogique et de permettre aux élèves de bénéficier des usages du numériques, contribuant ainsi à la réussite scolaire.

La présente convention permet d'organiser le partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique et de prévoir les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Monsieur le Maire demande à la commune de s'engager à mettre en place pour la rentrée scolaire 2019, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe et à acquérir les équipements numériques mobiles et services associés et à les mettre à disposition des élèves de l'école primaire de Cormaranche-en-Bugey.

L'académie de Lyon s'engage à verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune historique de Cormaranche-en-Bugey pour contribuer au financement des équipements numériques acquis par cette commune. La subvention couvre 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7 000 euros.

BUDGET PRÉVISIONNEL (en TTC)		
Dépenses donnant lieu à subvention :	Etat	Collectivité
Équipements numériques de la classe	1 871,12 €	3 742,24 €
Équipement des élèves avec solution "classe mobile"	5 128,20 €	11 024,40 €
Équipements numériques de l'école	€	€
Services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents	€	€
Services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe	€	€
<b>TOTAL</b>	<b>6 999,32 €</b>	<b>14 766,64 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer ladite convention devant intervenir à cet effet.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le projet d'Ecole Numérique Innovante et Ruralité (E.N.I.R) à l'école primaire de Cormaranche-en-Bugey.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
  
 Philippe EMIN.

